

DSP n°19/05
salle des musiques actuelles 6MIC

Analyse du rapport d'activité de l'exercice 2022
activité générale et projet culturel

Sommaire

Introduction au rapport d'analyse 2022.....	4
1 -Cadre de l'instruction - rapport d'activité.....	4
2 -Cadre d'exécution du contrat.....	6
2.1 -Spécificité de l'exercice 2022.....	6
2.2 -Chronologie synthétique.....	6
Analyse de l'activité et du projet culturel.....	7
1 -Principes généraux.....	7
2 -Programmation culturelle.....	7
2.1 -Analyse quantitative.....	7
2.1.1) Remarques liminaires sur la présentation des activités.....	7
2.2 -Tableau : synthèse de la programmation, par type et par site.....	8
2.2.1) Tableau : typologie de programmation, par type et par site.....	9
2.2.2) Réalisations des objectifs programmation fixés au cahier des charges.....	10
2.2.3) Analyse de la programmation au regard des objectifs quantitatifs.....	10
2.3 -Analyse qualitative.....	12
2.3.1) Programmation de concerts et spectacles.....	12
2.3.2) Résidences d'artistes.....	14
2.3.3) Activité des studios.....	15
2.3.4) Soutien et émergence d'artistes du territoire métropolitain et régional.....	15
2.3.5) Partenariats et action culturelle.....	17
2.4 -Impact du projet culturel en terme de publics et d'emploi.....	21
2.5 -Conclusions de l'analyse du projet culturel.....	22
2.5.1) Analyse des objectifs quantitatifs 2022 – programme événementiel.....	22
2.5.2) Analyse des objectifs qualitatifs fixés pour le projet culturel.....	22
Analyse synthétique - bilan économique.....	24
1 -Analyse du compte de résultat.....	24
1.1 -Analyse des produits.....	24
1.2 -Analyse de l'économie.....	25
2 -Analyse du bilan.....	26
2.1 -Bilan actif.....	26
2.2 -Bilan passif.....	26
3 -Résultat net 2022.....	27
4 -Conclusion de l'analyse économique pour 2022.....	28
Analyse synthétique - exploitation technique.....	29
1 -Contexte d'exploitation technique - exercice 2022.....	29
1.1 -Cadre général et contractuel.....	29
1.2 -Contexte d'exécution, moyens mis en œuvre en 2022.....	29



2 -Moyens déployés par le délégataire.....	30
2.1 -Maintenance.....	30
2.2 -Sécurité des locaux.....	30
2.3 -Améliorations complémentaires réalisés (travaux).....	30
3 -Modalités de suivi et contrôle de l'exploitation déléguée.....	31
4 -Evaluation de la qualité du service d'exploitation pour l'année 2022.....	31
Généralités.....	31

Conclusion de l'analyse générale du Rapport d'activité de la délégation 2022.....32



Introduction au rapport d'analyse 2022

1 - Cadre de l'instruction - rapport d'activité

Conformément au chapitre IX du contrat de délégation de service public (DSP) n°19/05, la société IRIS, délégataire, a transmis au déléguant le rapport d'activité (RAD) pour l'exercice 2022 clôt au 31 décembre.

Ce RAD du délégataire fait état de son analyse propre de la qualité du service à travers un exposé de l'activité culturelle, le bilan médias-communication et le bilan technique d'exploitation de l'équipement. Il est complété par un dossier financier complet : bilan comptable, compte de résultat, liasse fiscale ainsi que du rapport de la société mandatée en qualité de commissaire aux comptes.

Ces pièces ont été instruites par les Services de la Métropole suivant le cadre en vigueur en 2023. Le dossier a été et jugé pleinement conforme aux attendus fixés au contrat.

Les services du déléguant restituent leur analyse critique au moyens des documents suivants :

- Rapport activité générale et projet culturel (présent document). Ce rapport général présente une analyse d'ensemble à partir des faits marquants du RAD de l'année. Le rapport comporte 3 parties et une conclusion générale.
- Projet culturel : synthèse qualitative et quantitative des aspects liés à la programmation, la diffusion et l'accompagnement artistiques, ainsi que ceux liés à l'activité des studios, la stratégie territoriale et l'élargissement des publics.
- Bilan et économie de la délégation, Eléments et faits marquant du bilan et du rapport du commissaire au comptes. Ce rapport fait état des trajectoires économiques de la délégation.
- Exploitation technique: en synthèse du « Rapport annexe d'exploitation technique ». Portant analyse de la qualité du service pour l'exploitation de l'équipement par le délégataire.

L'ensemble de ces documents produits par le délégataire ou par les service du déléguant a été discuté et soumis pour approbation lors du Comité de suivi du 19 septembre 2023.

Les rapports d'analyse et le RAD du délégataire sont par ailleurs soumis à délibération de la CCSPL, puis de la Métropole.

2 - Cadre d'exécution du contrat

2.1 - Spécificité de l'exercice 2022

L'ouverture aux publics du 6MIC a eu lieu le 07 mars 2020, la survenue de la crise sanitaire a depuis représenté le fait majeur de la délégation. Impactant l'activité culturelle et par conséquent l'économie de la délégation, les conditions d'exception et les restrictions imposées par le contexte COVID, ont perduré jusque fin du premier semestre 2022.

Avec un contexte sanitaire retourné à la « normalité » au second semestre 2022, les activités ont pu se dérouler en pleine conformité avec le projet culturel initial.

De ce fait la courbe de fréquentation s'est trouvée redressée et plus en phase avec les ambitions originelles. Poussée par une volonté et une demande fortes, l'activité générale s'est révélée intense.

Pour autant, les tensions découlant de la situation internationale, particulièrement depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, ont aggravées encore une situation d'inflation qui affectait déjà le secteur du spectacle vivant, spécifiquement confronté depuis plusieurs années à une hausse continue des coûts techniques et artistiques.

2.2 - Chronologie synthétique

- 03 janvier 2022 : les jauges sont fixées à 2 000 personnes maximum en intérieur et 5 000 en extérieur. Les concerts debout sont interdits.

- 24 janvier 2022 : le passe sanitaire, instauré par la loi du 31 mai 2021, étendu par la loi du 5 août 2021 et prolongé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi du 10 novembre 2021, est remplacé par un passe vaccinal pour les plus de 16 ans et les adultes.

- Le 02 février 2022 : réouverture des boîtes de nuit les concerts debout peuvent reprendre.

- 28 février : fin du port du masque obligatoire dans les lieux clos soumis au passe vaccinal

* Les analyses relèvent pour autant que la limitation des jauges et l'interdiction des concerts debout, ont provoqué un effondrement des billetteries, avec des pertes de chiffre d'affaires de plus de 50 % sur le premier trimestre 2022. * Source « Les échos ».

- 14 mars 2022 : suspension du passe vaccinal.

- 06 avril : Décret no 2022-488 du 5 avril 2022 prolongeant les adaptations temporaires exceptionnelles du dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge et l'aide unique à l'embauche dans le spectacle.

- Suppression des jauges jauges à moins de 2 000 places en intérieur et 5.000 en extérieur.

- Avril 2022 marque donc la fin des mesures d'exception dans le spectacle vivant.

Analyse de l'activité et du projet culturel

1 - Principes généraux

Le cahier des charges de la DSP fixe des objectifs prioritaires quantitatifs et qualitatifs dans l'expression du projet culturel. Figurant article 9 du contrat, ils sont détaillés dans le projet culturel du délégataire annexé au contrat.

Il s'agit en synthèse, à l'horizon du contrat :

- de dégager une identité propre permettant d'insérer l'équipement 6MIC dans le réseau national des scènes musicales actuelles, tout en lui donnant un positionnement spécifique sur le territoire et la région.
- De garantir la pluralité des expressions artistiques et la diversité des styles musicaux représentés.
- De rester ouvert à l'émergence et la novation.
- D'accorder une attention particulière aux opérateurs, productions et artistes du territoire métropolitain et régional. De poursuivre une stratégie de coopération territoriale facilitant le soutien et le développement de la filière.
- De rechercher une ouverture la plus large possible aux publics. D'entreprendre des actions de médiation, notamment en direction du public jeune. De développer des actions spécifiques en direction du public étudiant et de l'université.

2 - Programmation culturelle

2.1 - Analyse quantitative

2.1.1) Remarques liminaires sur la présentation des activités

- **Présentation du délégataire : activités / événements**

Dans son rapport d'activité 2022 (RAD), à la page 11, la société IRIS inscrit 459 journées d'« activités ». Ce volume, qui agglomère des actions de nature très différente, illustre pour l'exploitant l'intensité de son engagement et de la demande des opérateurs de la filière.

Pour significatif qu'il puisse paraître, ce concept « activité », n'est pas défini dans le cahier des charges initial de la DSP. Le présent rapport s'attache donc uniquement, à la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs, tels que contractualisés entre le délégant le délégataire. C'est pourquoi, ne constituant ni un critère, ni un objectif fixé



par l'Autorité déléguante, la présentation en « journées d'activité » du délégataire n'est pas retenue ci-devant.

- **Présentation des événements suivant le cahier des charges de la DSP**

Le 6MIC a été conçu à l'origine pour une programmation dans deux salles nommées « grande salle » et « club ». Lors de la mise en concurrence seule cette configuration a été retenue et un nombre annuel de 109 événements, fixé comme objectif minimal.

Néanmoins, l'équipement permet des programmations dans 2 autres espaces : le patio et le hall d'accueil. Le projet original du délégataire y prévoyait 49 événements.

En conséquent de quoi : seuls les événements programmés dans les deux salles de diffusion (« grande salle » et salle dite « club ») sont retenus pour l'évaluation des engagements du délégataire au regard du contrat DSP n°19/05 - par transposition des termes de la consultation de mise en concurrence (DCE).

Pour autant, certains des tableaux ci-après reprennent, en regard, les réalisations sur les 4 scènes afin de transcrire la programmation réelle du délégataire.

2.2 - Tableau : synthèse de la programmation, par type et par site

	Grille portée au contrat 19/05				Réalizations 2022			
	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Concerts tous types	50	53	44	147	50	60	35	145
Autres spectacles hors concerts	3	3	3	9	5	4	0	9
Résidences d'artistes	6	11	0	17	33	46	4	83
Autres événements	0	0	0	0	3	8	0	11
Total général	59	67	47	173	91	118	39	248

	Offre		Réalisé 2022	
	Bases		Bases	
	nombre	type	nombre	type
A) événements sur les 4 salles	173	A	248	A
Réalisations suivant cahier des charges DSP (2 salles)				
B) événements sur les 2 salles	126	B	209	B
C) Diffusion sur les 2 salles	109	C	119	C
D) Concerts sur les 2 salles	103	D	110	D



2.2.1) Tableau : typologie de programmation, par type et par site

Événements programmés	Grille portée au contrat 19/05				Bilan d'activité 2022			
	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Diffusion Programmation en propre concerts & tournées				45				64
Achat de spectacles	13	13	12		6	16	20	42
Représentation scolaires – familiales	7	0	0					
Diffusion propre – coproductions					9	10	3	22
Coproductions				56				51
Coproduction – coréalisation	10	18	0		9	5	1	15
Mise à disposition	5	7	10		5	10	3	18
Accueil en location simple	2	2	2		16	2	0	18
Diffusion accueil de groupes en voie de professionnalisation et amateurs				32				28
Scènes groupes en voie de Professionalisation	2	5	10		1	14	2	17
Gratuités - scènes ouvertes - amateurs		5	10		2	3	6	11
Diffusion Accueil producteurs privés Par location des salles				23				11
Producteurs privés pour concerts	11	3			2	0	0	2
Producteurs privés hors concerts	3	3	3		5	4	0	9
Résidences d'artistes				17				83
Professionnels nationaux etc.	2	3	0		10	4	2	16
scène émergente locale /régionale	2	6	0		8	24	1	33
Autres (IRIS juillet 2018)	2	2			15	18	1	34
Autres événements				0				11
Autres activités			0		3	8		11
Mise à disposition Autorité déléguante								0
Soirée délégataire, personnel et partenaire								0
Total des manifestations	59	67	47	173	91	118	39	248



2.2.2) Réalisations des objectifs programmation fixés au cahier des charges

Le tableau ci-après synthétise les réalisations 2022 au regard des objectifs contractuels de référence pour la « grande salle » et le « club ».

	Offre				Réalisé 2022			
	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
Location à des producteurs privés								
Sur base diffusion sur les 2 salles	20	/ C	18%	Mini 10%	11	/ C	9%	Mini 10%
Sur base événements sur 2 salles	20	/ B	16%		11	/ B	5%	
Location à des producteurs privés hors concert	6	/ B	5%	Max 10%	9	/ B	4%	Max 10%
Coproduction & accueil d'opérateurs locaux (art 9)								
Sur base = Diffusion	56	/ C	51%	Mini 15 %	67	/ C	56%	Mini 15 %
Sur base = événements	56	/ B	44%		67	/ B	31%	
Concerts en coproduction – coréalisation avec opérateurs du territoire (concerts suivant tous type de contractualisation) - (pièce 5.2)								
base = 2 salles	28	/ D	27%	Mini 20 %	14	/ D	13%	Mini 20 %

2.2.3) Analyse de la programmation au regard des objectifs quantitatifs.

Les objectifs quantitatifs généraux du cahier des charges sont satisfaits :

Grande salle et le club. Le cahier des charges fixe un plancher de programmation de 109 événements de tout type (diffusions de spectacles et concerts, résidences d'artistes, autres types d'événements publics). Avec 209 événements, programmés en 2022 dans ces deux espaces, dont 110 concerts, le volume inscrit dans l'offre initiale du délégataire(126) est largement dépassé.

Sur le patio et le hall. Les 39 réalisations représentent un volume moindre de 21 % par rapport à l'offre (47). Cet engagement demeure cependant une caractéristique du projet propre au délégataire, sans être un objectif initial fixé par l'Autorité déléguante.

Typologie des événements : les réalisations diffèrent des objectifs initiaux :

Concerts et spectacles. Comparativement à l'offre, le taux des réalisations est supérieur de 3,6 % pour la grande salle, et de 12,5 % pour sur le club.

Résidences d'artistes. Les réalisations sont très supérieures à l'offre de 81,8 % sur la grande salle et de 76,1 % sur le club,.

Autres événements. Rubrique accueillant les événements de toute nature mais n'étant pas des concerts ou des spectacles. Il peut s'agir de séances de formation, d'accueil de séminaires d'entreprise ou de salons thématiques, etc. Cette rubrique représente 11 événements programmés au regard d'une offre initiale de 0.



Typologie de contractualisation, et modalités d'accueil des opérateurs :

Ces objectifs sont destinés à préserver un équilibre entre les différents types d'opérateurs et de production. Il s'agit de garantir la diversité des productions susceptibles d'avoir accès à l'équipement, de préserver un accès aux opérateurs locaux de la Métropole et de la Région, particulièrement pour le soutien à la création émergente. Ceci tout en permettant au délégataire d'exprimer ses choix de diffusion et de production propre, ainsi que de pouvoir dégager une économie rentable.

Les objectifs fixés au cahier des charges sont remplis en 2022, à l'exception de deux secteurs : les locations à des producteurs privés d'une part, et les seuls concerts coproduits et coréalisés avec des opérateurs locaux d'autre part.

Pour le premier secteur, le résultat reflète les conséquences de la situation COVID. Les restrictions du premier trimestre 2022 ont découragés les producteurs. Ainsi il est relevé au niveau national un effondrement des réservations consécutif aux limitations du premier trimestre, ainsi qu'une pléthore d'offre sur des grandes jauges relevée au second semestre. La frilosité des producteurs privés en découle certainement : ils ont limité leurs engagements sur les jauges moyennes.

Le second résultat déficitaire découle sans doute d'un glissement conjoncturel entre secteurs de la programmation. En regard, le nombre des coproductions et accueil d'opérateurs locaux est bien plus important que les attendus fixés au cahier des charges (31 % des événements et 56 % de la diffusion). Ainsi, malgré ce résultat sectoriel inférieur, l'objectif général d'ouverture aux opérateurs et artistes locaux est bien satisfait.

→ Provenance des opérateurs accueillis

Les opérateurs accueillis sont majoritairement issus de la Métropole à 76% - dont aixois (35%), marseillais (32%), ancien territoire du Pays d'Aix (4%) et reste de la Métropole (5%)

La programmation est demeurée attentive à l'accueil des artistes amateurs, des artistes émergents et aux artistes provenant du territoire métropolitain et régional.

Le dimensionnement de l'équipement semble satisfaire à l'objectif d'insertion dans les réseaux nationaux et internationaux de diffusion. La capacité du délégataire à travailler sur ces segments paraît avérée

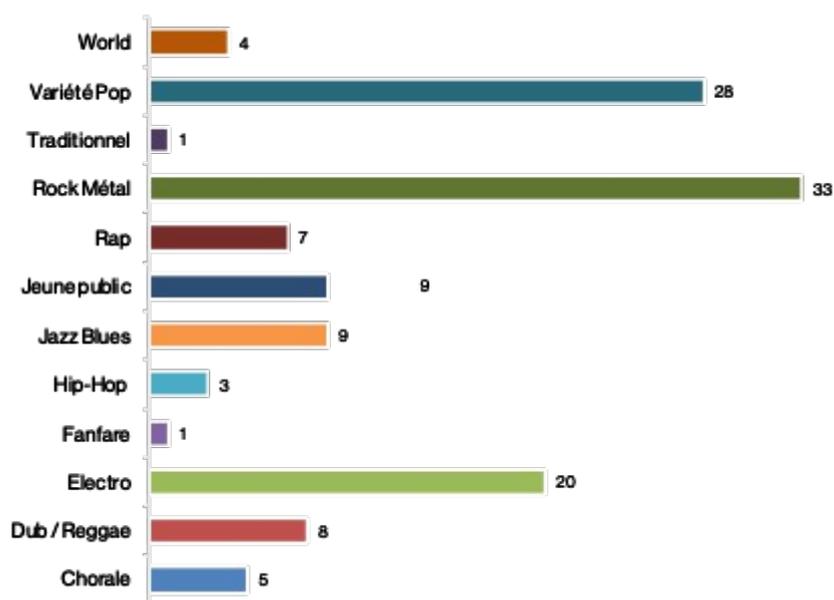


2.3 - Analyse qualitative

2.3.1) Programmation de concerts et spectacles

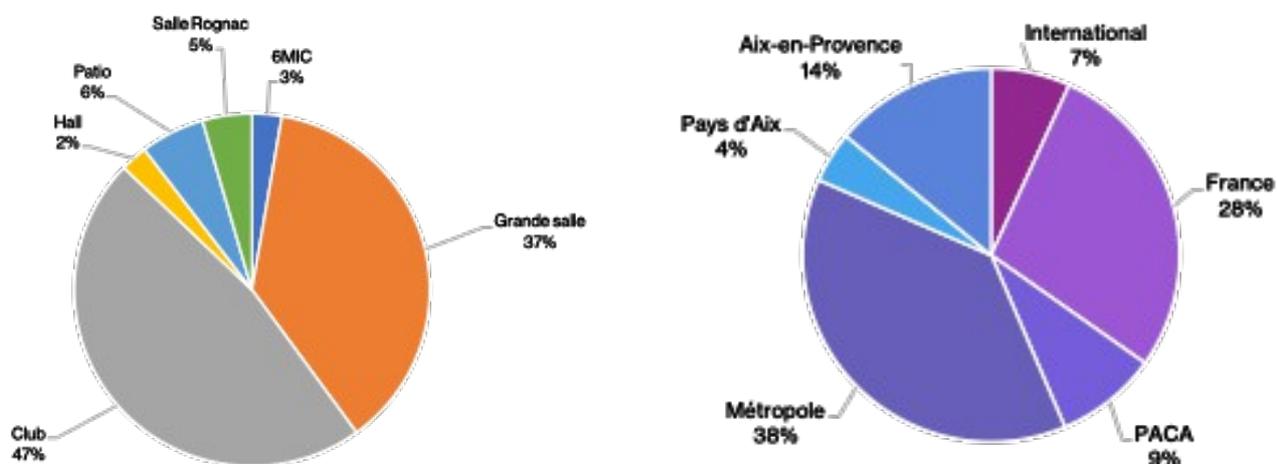
110 concert ont été organisés au total sur les 4 espaces de diffusion (grande salle , club, hall et patio).

→ Tableaux : Styles représentés.

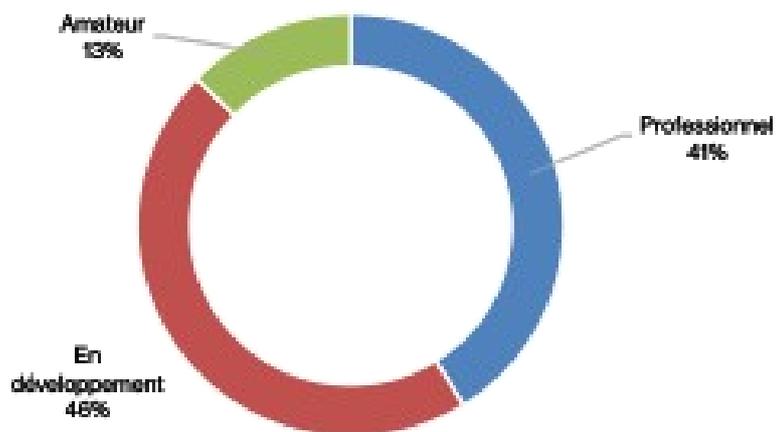


La diversité des styles et expressions artistiques à fait l'objet d'une attention satisfaisant les attendus du cahier des charges.

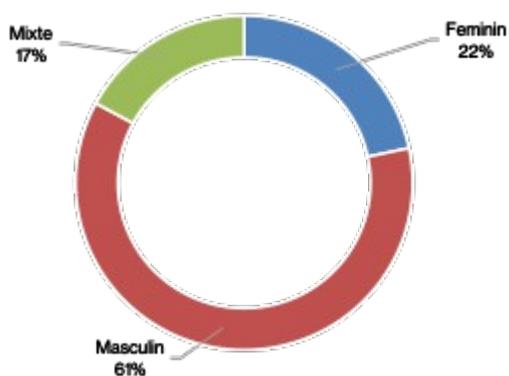
→ Répartition des salles pour la diffusion des concerts – provenance des artistes



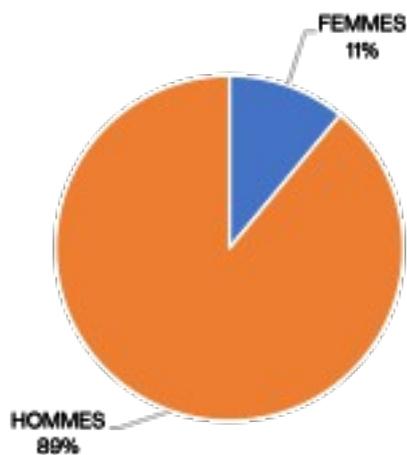
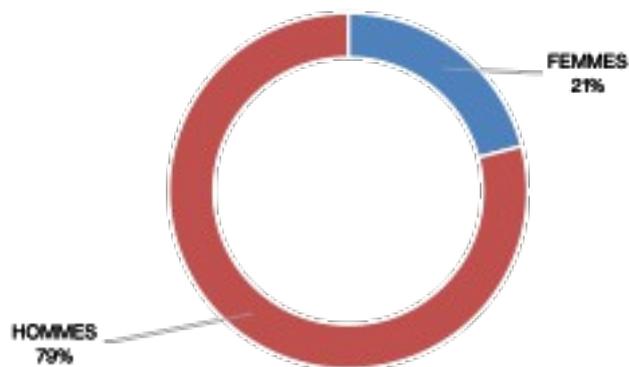
→ Statut des artistes programmés (concerts)



→ Composition des équipes artistiques par genre : Leads artistiques



→ Composition des équipes artistiques par genre :



2.3.2) Résidences d'artistes

L'organisation de résidences s'inscrit dans l'objectif prioritaire du soutien à la création artistique. Les qualités propres de l'équipement permettent l'utilisation à fins de résidence d'un panel important de locaux différents : depuis les scènes des salles de diffusion, jusqu'aux studios d'enregistrement.

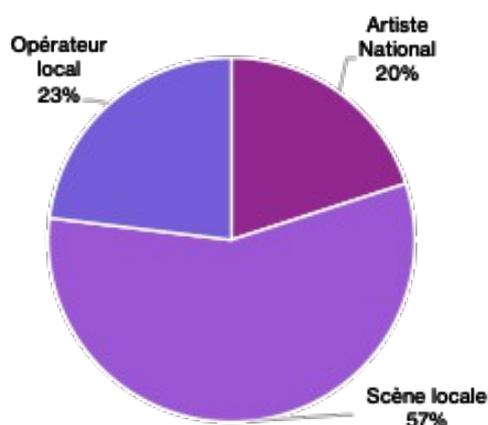
Le délégataire a fait le choix de classer les résidences en différentes catégories : résidences de création, résidences professionnelles, résidences et répétitions.

83 périodes de résidences ont totalisé 218 jours d'occupation soit 2,6 jours en moyenne par résidence. 40 % des résidences ont été produites par le 6MIC.

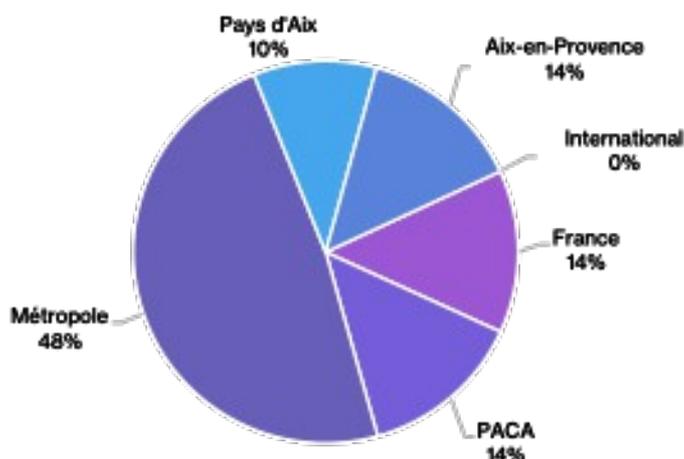
57 % des résidences ont été consacrées à des artistes émergents, incluant coaching scénique, vocal ou captations vidéos.

16 résidences ont été à destination d'artistes professionnels pour 75 jours d'occupation des salles, soit une moyenne de 4,7 jours par résidence.

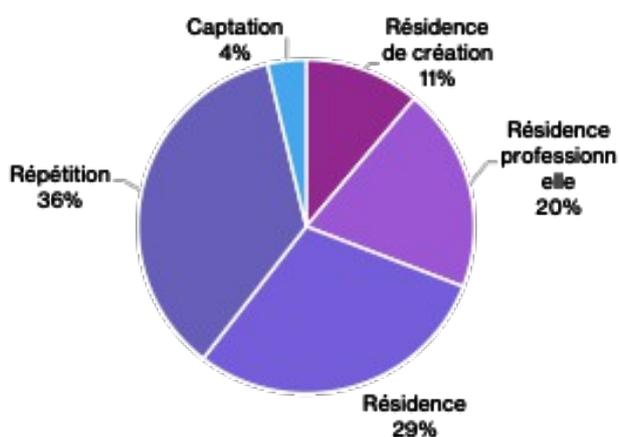
→ Tableaux : Types d'artistes en résidence



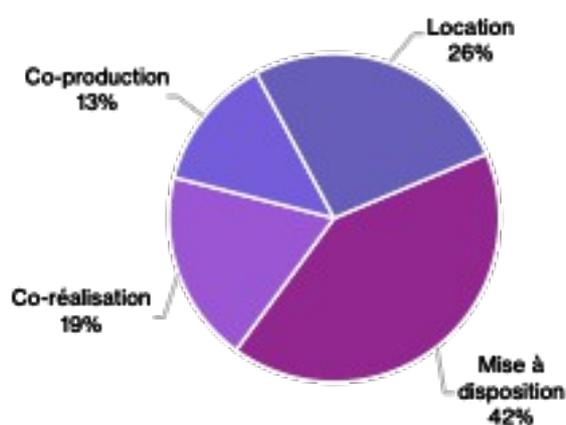
→ Provenance des artistes résidents



→ Tableaux : typologie des résidences



→ Contractualisation des résidences



En 2022 les résidences d'artistes cumulent 1 962 heures d'accueil (contre 1 746 heures en 2021).

La typologie des modes de réalisation montre qu'une grande place est destinée aux besoins propres aux opérateurs (23 %) et aux artistes (53%) locaux (c.a.d. en provenance du territoire métropolitain).

Sur le plan quantitatif, le résultat (80) est très largement au-delà de l'offre (17). Sur le plan qualitatif, ces éléments répondent à l'objectif fixé pour la délégation.

L'importance des réalisations souligne l'adéquation de l'équipement comme du projet culturel, au regard du soutien de la création artistique, et au bénéfice du secteur et de la filière professionnelle de la production artistique à l'échelle du territoire métropolitain.

2.3.3) Activité des studios

En 2022, pour la première fois depuis l'ouverture, l'activité des studios a été « normale » c'est à dire non impactée par les restrictions d'usages découlant de la crise sanitaire.

Le cumul d'utilisation s'établir à 7321 heures (+29 % par rapport à 2021), soit 41 % des 14 950 heures théoriquement disponible sur une année hors périodes de fermetures.

218 groupes uniques (contre 168 groupes en 2021) ont été utilisateurs pour un total de 562 musiciens (465 musiciens en 2021). Ces groupes ont renouvelé leur présence en moyenne 8,2 fois dans l'année.

Le délégataire fait état d'une augmentation forte de la vente de forfaits (555), lesquels ont représenté un volume moyen d'utilisation de 13 à 19 heures par forfait, ce qui correspond dans ce cas à un prix moyen de l'heure de 2,21 euros.

Au niveau des utilisateurs, les musiciennes ne représentent que 21 % des usagers.

Les studios ont accueilli 369 heures d'actions culturelles.

Le délégataire a signé 11 conventions avec des groupes émergents « repérés ». Ceux-ci ont pu bénéficier des studios durant 722 heures.

2.3.4) Soutien et émergence d'artistes du territoire métropolitain et régional

Dispositifs réguliers

Le cahier des charges détermine des objectifs de soutien à la création visant l'accompagnement de premier niveau mais aussi l'émergence et la professionnalisation d'artistes et de formations du territoire.

Le délégataire répond à ces attendus à travers un ensemble d'actions, de dispositifs et de moyens s'appuyant principalement sur les équipements et les espaces des studios et des scènes de diffusion et les capacité de mise en réseau du 6MIC.



Parmi les plus notables :

- Les résidences de création et d'accompagnement (cf. supra page 14).
- Le dispositif des groupes repérés qui offre en 2022 à 11 groupes un panel complet d'accompagnement et de formation sur plusieurs mois. Sur la base d'un conventionnement, le travail consiste principalement dans des séances de répétition encadrées, de coaching vocal ou scénique, de découverte de la scène, de captation de support vidéo, d'aide à la structuration, d'inscription, préparation et accompagnement sur des tremplins de découverte, et enfin de placement sur des premières parties.

« À vous les Studios », opération mensuelle de diffusion sur scène des groupes répétant dans les studios.

« La Locale » organisé en coopération avec des opérateurs du territoire, consiste en une soirée par mois dans le club à destination des artistes émergents.

Gala mensuel des élèves du Dalida Institute nouvelle école de la voix installée à Aix en Provence.

Après 3 saisons ces divers moyens commencent à porter leur fruits. En 2022, plusieurs groupes locaux produisent des EP : Jacket, À Tatons, Spinabifida, ou encore la signature de groupes repérés comme Social Dance chez Limitrophe Production ou Avey Mana chez Étincelles Productions.

Au Tour du 6MIC : une collaboration avec des lieux adhérents à la FEDELIMA pour accueillir des groupes émergents des villes étapes du Tour de France et des premières parties de groupes du territoire issus de dispositifs tels Quart 2Tour (du PAM), Planète Mars (La Frappe Marsatac) ou des groupes repérés (du 6MIC) ou des tremplins comme Prenez votre envol (Nuits Médis), Pulsations (AMU)...

Volet création, innovation, recherche

5 projets accueillis en 2022 :

- NOS TRAVERSÉES - produit et mis en scène par Christel Fabre de la Compagnie Sur Le Fil avec le soutien de DRAC Paca et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Marseille, et en partenariat avec le centre pénitentiaire de Luyes et le 6MIC.
- LES RYTHMES DE LA TRANSE : de la Méditerranée à l'océan indien. Une création pluridisciplinaire de Christine Coulange après trois années de résidence de création à Mayotte avec la DAAC Mayotte.
- RESONANCE CONTEMPORAINE : Au dessus de l'obscurité. Création de Louis Sclavis et les percussions de Treffort.
- IMMERSIVE 360, dans le cadre des IRIS-Labs, le 6MIC, un dispositif expérimental multimédia d'immersion acoustique et visuelle produit par HEXALAB pour pousser toujours plus loin l'expérience du live.
- 49POGO - co-production de la Compagnie Aisthesis / 6MIC / Châteauvallon-Liberté avec le soutien de Villa Cool, Leda Atomica, Pôle 164, Conservatoire de Martigues, Ecole



de danse de Rocbaron, Le Port des Créateurs, CIAM Kashdance.

2.3.5) Partenariats et action culturelle

- **Actions culturelles dans le cadre du temps scolaire**

857 élèves sur 132 ateliers répartis sur l'année et plusieurs actions.

«Ma chanson résistante» : des ateliers d'écriture et de composition axés sur la chanson résistante revendicatrice. Avec la Mission locale

«Le jeu des 7 familles» a offert une présentation des 7 grandes familles de styles des musiques actuelles, suivi d'ateliers d'écriture et de composition dans le style choisi par les élèves.

«Mon petit 6mic» a reproduit l'organigramme du 6MIC au sein de la classe, avec pour objectif l'organisation d'un concert dans leur établissement.

«Strange Island», une artiste Elodie Rama et la classe ont créé physiquement une île composée de cartes représentant les pays et villes d'origine des élèves, en enregistrant un hymne pour cette île, qui est également devenu l'hymne de la classe.

Etablissement du primaire et du secondaire accueillis pour des actions culturelles

Ecoles :

- Marseille : Ecole Kleber (03) • Ecole Pomme Heckel (11) • Ecole Emile Vayssière (14) • Ecole Saint Tronc la Rose (Marseille – 10).
- Aix-en-Provence : Ecole République • Ecole Marcel Pagnol.
- Roquevaire : Ecole Joseph Martinat.

Collèges et lycées

- Marseille : Collège Darius Milhaud (12) Collège Les Chartreux (13) • Lycée des métiers René Caillé (Marseille - 11) • LPO Marie Gasquet (Marseille – 12)
- Aix-en-Provence : Collège Rocher du Dragon • Collège Chateau Double • Collège Mignet.
- Aubagne : Collège Lou Garlaban • Le Puy Ste Réparate : Collège Louis Philibert.
- Chateauneuf-les-Martigues Collège les Amadeirets • Rousset : Collège Jean Zay.
- Mirammas : Collège Miramaris • Marignane : Collège Emilie de Mirabeau.
- Vitrolles : Collège Henri Bosco • Rognac : Collège Commandant Cousteau.
- Marignane : Collège Emilie de Mirabeau • Gardanne : LPO Fourcade • Chateaubrenard : LGT Simone Veill.

- **Actions culturelles hors temps scolaire**

Actions menées avec des opérateurs sociaux du territoire :

Centres sociaux d'Aix-en-Provence : La Provence – MJC Prévert), la Mission Locale du Pays d'Aix, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, ainsi que dans le milieu



carcéral (CP Luynes). Les actions sont adaptées en fonction du public.

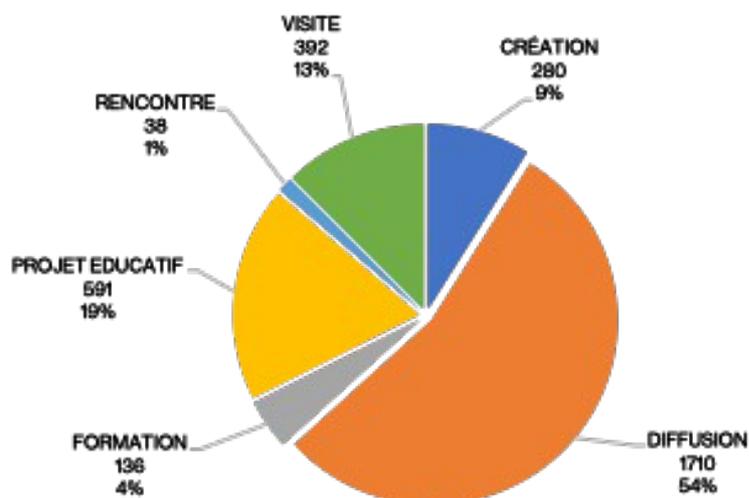
«La mini tournée des city stade», avec la MJC Prévert, l'association Aix'Qui?, et d'autres partenaires pour des jeunes issus de centres sociaux culturels d'Aix-en-Provence. Ce projet, soutenu par la ville d'Aix-en-Provence dans le cadre de la Biennale 2022, a consisté en des ateliers d'écriture, de composition et de résidences, aboutissant à deux concerts de restitution dans des city stades du Pays d'Aix.

Accueil européen avec des groupes allemands et écossais du réseau européen EUROGIG.

Actions culturelles avec Aix-Marseille Université

- Formations gratuites en MAO (Musique Assistée par Ordinateur).
- Soutien à la création de pièces radiophoniques pour les étudiants AMU.
- Accueil de la finale du Tremplin du CROUS, PULSATION.
- Organisation de la Nuit étudiante avec le Musée Granet.

Actions culturelles : répartition du nombre d'utilisateurs par activité :



- **Partenariats avec des communes de la Métropole**

Contrairement à l'an passé, le délégataire ne fait pas état de partenariats spécifiques avec les communes du territoire. Nous relevons seulement l'organisation d'une résidence à Rognac et la participation à des opérations à Aix-en-Provence telles la Biennale.

- **Partenariats Education Nationale et Enseignement supérieur**

- Aix-Marseille Université : feuilleton radiophonique avec la section Arts du Spectacle. Accueil Festi'AMU fête de rentrée universitaire

- IMPGT Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (AMU) : Participation en 2022 à la commission culture de l'AMU et au conseil pédagogique et d'orientation de la chaire OTACC (Organisation et Territoires des Arts, de la Culture et de la Création), dont



IRIS est membre fondateur. Iris participe au projet de création d'un nouveau DU (Diplôme Universitaire) sur les métiers des musiques actuelles, dont la réponse est attendue pour le courant de l'année 2023.

- IESM: IRIS membre du CA avec pour objectif l'ouverture d'un cursus diplômant
- CFMI – Centre de formation des Musiciens Intervenants. Accueil de cours et de stages, résidence de création.
- IMFP - Institut Musical de Formation Professionnel : 2 conventions cadre pluriannuelles (formation musicale, formation technique).
- Conservatoire à rayonnement régional Darius Milhaud ; répétitions
- DAAC, Direction Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle: Accueil de formations professionnelles à destination des professeurs. Accueil des répétitions en vue des concerts 2022 des chorales académiques. Ateliers E.A.C pour classes primaire et collèges.

- **Partenariats avec des opérateurs culturels de la Métropole**

Partenariat privilégiés dans lesquels 6MIC s'implique particulièrement et offre des conditions spécifique autour d'opérations spécifiques. Notamment en 2022 :

- Seconde Nature / Zinc • Grand Bonheur • Aix Qui? • Musical Riot • La Meson • Paréa Production • Transfuge • Ze Bourgeoise • Festival Marsatac • Festival Le Bon Air / Bi-pole • Festival Les Jardins Sonores • Rafale Production • Aix Balèti • Adam Concerts • Sud Concerts • Kollectif Kharma • Sisygambis • Chinese Man Records • Lollipop • La Guinguette Sonore • Ganache Records • Dalida Institute • Fondation Vasarely

- **Partenariat avec des opérateurs à vocation sociale**

- MLPA - Mission Locale du Pays d'Aix: opération MA CHANSON RESISTANTE initiée en 2020.
- MLPA et CIACU : Battle for jobs : salon offre d'emploi et battle hip hop.

- **Stratégie de coopération avec les acteurs de la filière sur la Métropole, la Région Sud, le réseau musiques actuelles national**

Le cahier des charges impose la mise en œuvre une stratégie opérationnelle avec les acteurs de la filière. L'objectif pour la Métropole étant de dégager à terme un cadre coopétitif favorable au développement professionnel et économique de la filière.

6MIC est maintenant inscrit depuis plusieurs années dans des réseaux de coopération professionnels ou syndicats à l'échelon régional et national.

A l'échelon régional :

- Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud & Corse (PAM). Cette association regroupe une centaine de structures adhérentes fédérées sur l'ensemble du territoire Région Sud et Corse. Le PAM oeuvre à la structuration et au développement de la filière musicale en région.. Le PAM couvre l'ensemble des activités de la filière musicale : spectacle vivant, musique enregistrée, édition musicale, innovation



numérique, audiovisuel, formation/ressources.

Le directeur et gérant d'IRIS a été élu président du PAM en 2021. En 2022, 6MIC a accueilli la rencontre sur les contrats de filière, cofinancé par le CNM, la Région et le Département et organisé par le PAM.

Au niveau national IRIS participe aux travaux du :

PRODISS, syndicat national du spectacle vivant et de variété. Syndicat patrimonial représentatif.

SMA : syndicat d'employeur des musiques actuelles (600 structures adhérentes), festivals, salles, labels, etc.

FEDELIMA, fédération de lieux de musiques actuelles (140 membres). Le directeur du 6MIC a été élu au bureau exécutif.

Partenariats de programmation et de circulation des artistes :

A l'échelle de la région : avec les Passagers du Zinc (SMAC de Chateaufort), Tandem (SMAC de Toulon), Paloma (SMAC de Nîmes), Le Broc (06), Le Mas des Escaravatières (Puget), Le Moulin (Marseille), L'Usine (Istres), Panda Events (Nice).

En 2022, ces partenariats ont permis de coordonner les programmations soit pour éviter des concurrences stériles, soit pour au contraire parvenir à la mutualisation de coûts sur les charges artistiques.

Au niveau national : opération Au Tour du 6MIC permettant une collaboration avec des lieux adhérents à la FEDELIMA pour accueillir des groupes émergents des villes étapes du Tour de France et des premières parties de groupes du territoire issus de dispositifs tels Quart 2Tour (du PAM), Planète Mars (La Frappe Marsatac) ou des groupes repérés (du 6MIC) ou des tremplins comme Prenez votre envol (Nuits Métis), Pulsations (AMU)...



2.4 - Impact du projet culturel en terme de publics et d'emploi

- Publics et usagers : **63 258 personnes**

Représentations publiques	60 031	Spectateurs
Studios	1 313	Musiciens accueillis
dont	218	Groupes à l'année
	562	Musicien-nes inscrits à l'année
Actions culturelles	3 227	Participants

- Emploi artistique : **1 122 personnes (hors permanents 6MIC).**

Concerts	178	dates
	315	Équipes
	842	Artistes dont 21 % femmes
	290	Techniciens et accompagnants 11 % femmes
Résidences	49	groupes
	134	Artistes
	42	techniciens

- Equipe permanente : **18 permanents et 6 alternants**

dont	4	cadres
	11	agents de maîtrise
	2	employés



2.5 - Conclusions de l'analyse du projet culturel

2.5.1) Analyse des objectifs quantitatifs 2022 – programme événementiel

A partir du mois d'avril 2022 l'activité du 6MIC a pu se dérouler dans des conditions revenues à la normale.

Le nombre des événements réalisés par le délégataire du 6MIC s'établit à 248 (contre 274 en 2021), soit un volume dépassant très largement les minima du cahier des charges et le programme prévisionnel du délégataire figurant contrat.

Cette situation se traduit dans l'éventail des activités par un notable décalage de volume et de répartition dans la typologie des accueils entre le contrat et les réalisations 2022.

Globalement l'ensemble diffusion des concerts et spectacles est 57,1 % supérieur par rapport à l'offre initiale. Le secteur des résidences est lui très largement au-delà des prévisions portées au contrat (évolution de 364,7 %).

Reflétant la capacité d'ouverture aux publics retrouvées pour les ERP du spectacle vivant, 6MIC a très largement réduit le secteur des « autres événements », qui avait pris une proportion de l'activité générale très importante en 2021.

Au regard des différentes modalités de programmation attendues les réalisations sont conformes aux objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par l'Autorité déléguante. Seules exceptions - sans doute pour des raisons conjoncturelles - le secteur des locations à des producteurs privés ; ainsi que celui des concerts en coproduction et coréalisation avec des opérateurs du territoire, dont la majorité figure de fait plutôt dans les programmations de tout types (concerts et autres événements publics hors résidences).

La fréquentation globale s'établit à 60 031 spectateurs présents surtout à partir du second semestre, auxquels il convient d'ajouter 3 227 participants aux actions culturelles, dont une majorité d'élèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

2.5.2) Analyse des objectifs qualitatifs fixés pour le projet culturel

En 2022 le délégataire a pu retrouver une pleine liberté d'activité 8 mois sur 12. De ce fait, le panel complet des activités prévues au projet culturel a pu être mis en œuvre. La diversité des propositions s'établit dans les attendus d'ouverture à la diversité des publics et des expressions artistiques dans les musiques actuelles, fixé au cahier des charges.

En 2022, la coproduction et l'accueil des opérateurs de la métropole et de la région est un fait majeur des propositions des spectacles (56 % des diffusions), ce qui positionne le 6MIC comme une nouvelle scène et un réel débouché qualitatif vers les publics pour la filière locale.

Les publics ont répondu présent, avec 60 031 spectateurs accueillis lors des activités de diffusion. A ceux-ci s'ajoute 3 227 participants aux actions culturelles, du fait à la fois d'une



offre très diversifiée de l'école à l'université, et de l'effet d'opportunité qui découle de l'ouverture du passe culture à ces publics.

La fréquentation des studios continue de progresser. La demande d'accompagnement expert, de formation et d'enregistrement de publics très divers, rencontre au 6MIC une offre très qualitative, que permet l'équipement et une équipe dédiée de 3 ETP. Ce fait positionne l'offre des studios comme une spécificité du projet et suivant une réelle dimension de service public.

En 2022, l'offre de résidence se structure autour d'un ensemble de réalisations bien plus important que celui prévu dans l'offre. Ce fait découle de la polyvalence que permet l'équipement en terme d'espaces de travail et de diffusion ; de la capacité du projet du délégataire et de son équipe à mobiliser compétences et espaces ; mais reflète surtout une très forte demande d'un ensemble large d'acteurs et d'opérateurs de la filière de la création artistique musiques actuelles.

Le délégataire mobilise ses moyens propres sur 40 % des résidences et a structuré un ensemble de dispositifs d'accompagnement pour des artistes de la métropole en désir d'émergence.

Pareillement, le rôle de soutien à l'émergence et à la création est porté par une stratégie de coopération avec les opérateurs locaux et la filière.

Celle-ci s'affirme au fur et à mesure du déroulement de la délégation, comme un élément de coopération favorable à l'équilibre et au développement de la filière sur le territoire métropolitain et régional. Ce fait répond de manière satisfaisante à l'un des objectifs majeurs du cahier des charges, lequel vise un développement dynamique de la filière métropolitaine et l'inscription du 6MIC dans un paysage régional et national de la création artistique dans les musiques actuelles.



Analyse synthétique - bilan économique

1 - Analyse du compte de résultat

1.1 - Analyse des produits

Le chiffre d'affaire des produits d'exploitation s'établit à 1 255 059 EUR hors taxes, en ventes de services, essentiellement :

- 351 040 EUR : Recettes bar / restau. / Merchandising.
- 383 979 EUR : Billeterie spectacle.
- 252 151 EUR : Refacturation frais de salle (tarification).
- 73 720 EUR : Locations salles (minimum garanti).
- 24 416 EUR : Recettes studios / masterclass / cours.
- 96 004 EUR : Coproductions et presta. Artistique.
- 24 635 EUR : Location matériel technique.
- 27 449 EUR : Recettes résidences (tarification)
- 20 962 EUR : Recette location hors concert.

Les subventions d'exploitation s'établissent à 1 156 809 EUR, et proviennent :

- 14 000 EUR : Etat (préfecture).
- 4 000 EUR : Drac.
- 50 000 EUR : Région Sud.
- 100 000 EUR : Ville d'Aix.
- 74 966 EUR : CNV (aides diffusion).
- 10 000 EUR : Sacem.
- 748 008 EUR : Metropole (Fonctionnement).
- 155 835 EUR : Métropole (Mise en réseau).

Les produits exceptionnels de 727 698 EUR sont essentiellement composés de :

- 270 664 EUR : côte part en amortissement de la subvention initiale d'équipement (1 903 400 EUR).
- 413 730 EUR : fond de sauvegarde du Centre National de la Musique (CNM).

Les charges d'exploitation s'élèvent à : 3 118 574 EUR

- 207 592 EUR : Achats de matières premières / approvisionnements.
- 1 359 356 EUR : Achats et charges externes.

Dont particulièrement :



- 116 526 EUR : Rétrocession de billetterie (collectée pour tiers).
- 357 707 EUR : Prestations artistiques – achats de spectacles.
- 122 986 EUR : Achats non stockés (dont 76 KEUR électricité), fournitures.
- 639 239 EUR : Services extérieurs (sureté, sécurité, ménage, locations).
- 132 376 EUR : Maintenance bâtiment / contrôles technique / véhicules / esp. verts.
- 221 139 EUR : Autres services extérieurs (comm., déplacements, honoraires).
- 821 867 EUR : Salaires et traitements.
- 322 07 EUR : Charges sociales.
- 275 961 EUR : Dotation aux amortissements (subvention investissement).
- 135 180 EUR : Redevance domaniale versée à la Métropole.

1.2 - Analyse de l'économie

Seul les résultats exceptionnels permettent d'assurer un solde net positif de 90 972 euros ; ceci particulièrement du fait de l'apport exceptionnel et non renouvelable accordé par le Centre National de la Musique (CNM).

La phase 1 de la procédure d'alerte a été lancée par le commissaire aux comptes le 2 juin 2022 soulignant une absence de rentabilité de la société IRIS sur les exercices 2021 et 2022 se traduisant par une rentabilité économique négative de -14%.

Cette mesure a été suspendue du fait de l'apport du CNM et dans l'attente de mesure éventuelles des partenaires financiers qui permettraient d'assurer un retour à l'équilibre d'exploitation.



2 - Analyse du bilan

ACTIF	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	Variations (%)
Immobilisations incorporelles	14 731 €	13 591 €	21 729 €	60%
Immobilisations corporelles	1 546 570 €	1 348 818 €	1 879 317 €	39%
Immobilisations financières	300 639 €	240 054 €	241 518 €	1%
Actif immobilisé	1 861 939 €	1 602 462 €	2 142 564 €	34%
Stocks et en cours	3 256 €	9 181 €	6 859 €	-25%
Avances et acomptes versés sur commandes		2 580 €		-100%
Créances	347 995 €	676 589 €	464 941 €	-31%
Disponibilités	102 398 €	223 639 €	290 390 €	30%
Actif circulant	453 649 €	911 988 €	762 190 €	-16%
Charges constatée d'avance	20 512 €	1 711 €	0 €	-100%
Comptes de régularisation	20 512 €	1 711 €	0 €	-100%
Total actif	2 336 100 €	2 516 161 €	2 904 754 €	15%

PASSIF	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	Variations (%)
Capital	22 000 €	16 000 €	17 000 €	6%
Réserves	13 905 €	43 385 €	43 385 €	0%
Résultat de l'exercice	29 480 €	-148 272 €	90 972 €	-161%
Subvention d'investissement	1 675 227 €	1 413 750 €	1 143 086 €	-19%
Capitaux propres	1 740 612 €	1 324 864 €	1 294 443 €	-2%
Dettes financières	124 649 €	197 326 €	229 149 €	16%
Dettes d'exploitation	346 704 €	643 841 €	697 417 €	8%
Autres dettes	30 €	350 131 €	28 276 €	-92%
Dettes	471 383 €	1 191 298 €	954 842 €	-20%
Produits Constatés d'avance (PCA)	124 106 €	1 191 298 €	954 841 €	-20%
Comptes de régularisation	124 106 €	1 191 298 €	954 841 €	-20%
Total passif	2 336 100 €	3 707 459 €	2 131 013 €	-43%
Dettes et PCA à moins de 1 an		1 121 093 €	911 697 €	-22,97%
<i>dont concours bancaires et soldes créditeurs de banques CCP</i>		99 527 €	158 264 €	37,11%

2.1 - Bilan actif

Le total bilan est de 2 904 754 EUR en 2021 et est principalement constitué à l'actif :

- des immobilisations pour 2 142 584 EUR ; dont 1 412 953 au titre des installations techniques et matériels
- des créances clients pour 290 390 EUR ; en hausse par rapport à 2021 (223 639 EUR)

2.2 - Bilan passif

Les capitaux propres représentent 1 294 443 EUR (1 324 864 EUR en 2021, 1 740 612 EUR en 2020).



Le résultat de l'exercice 2022 est de 90 972 EURS (contre une perte de -148 272 EUR en 2021).

Ce résultat découle de la quote-part de la subvention d'équipement prévue au contrat (1 903 400 EUR) répartie sur l'exercice et de l'apport exceptionnel du CNM.

Les dettes 2021 s'établissent à 954 841 EUR (1 191 298 EUR en 2021) :

- 158 254 EUR d'emprunts (97 119 EUR en 2021) ;
- 444 364 EUR de dettes fournisseurs (427 989 EUR en 2021) ;
- 171 990 EUR de dettes fiscales et sociales (215 852 EUR en 2021) ;

Remarque : la dette fiscale correspond à une subvention à reverser. Il s'agit d'une part substantielle des sommes accordées par l'Etat via le CNM en 2020 au titre du fond de compensation 2020 et 2021 (91 545 EUR).

3 - Résultat net 2022

	2020 (€)	2021 (€)	2022 (€)	Variations N-1 (%)
Chiffre d'Affaires (1)	175 007 €	698 195 €	1 255 059 €	79,76%
Autres produits d'exploitation (2)	1 254 877 €	1 205 791 €	1 225 216 €	1,61%
→ dont subvention d'équilibre versée par la Métropole	990 000 €	890 784 €	903 843 €	1,47%
subvention de pré-exploitation	120 000 €	0 €	0 €	
subvention d'exploitation annuelle	720 000 €	736 816 €	748 008 €	1,52%
subvention de mise à réseau & émergence musiques actuelles	150 000 €	153 968 €	155 835 €	1,21%
Charges d'exploitation (3)	1 619 973 €	2 308 667 €	3 118 574 €	35,08%
→ dont redevance versée à la Métropole	120 000 €	125 265 €	129 912 €	3,71%
Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3)	-190 089 €	-404 680 €	-638 299 €	57,73%
Produits financiers (4)	629 €	0 €	1 478 €	
Charges financières (5)	388 €	560 €	459 €	-18,04%
Résultat financier (b) = (4) - (5)	241 €	-560 €	1 019 €	-281,96%
Résultat courant avant impôts = (a) + (b)	-189 848 €	-405 240 €	-637 280 €	57,26%
Produits exceptionnels (6)	222 112 €	261 477 €	730 282 €	179,29%
Charges exceptionnelles (7)	0 €	4 508 €	2 584 €	-42,68%
Résultat exceptionnel (c) = (6) - (7)	222 112 €	256 969 €	727 698 €	183,19%
Impôts sur les bénéfices (d)	2 784 €	0 €	-554 €	
Résultat net = (a) + (b) + (c) - (d)	29 480 €	-148 272 €	90 972 €	-161,35%



4 - Conclusion de l'analyse économique pour 2022

La sortie de la période de crise COVID s'est révélée déterminante pour l'activité. Ceci se traduit par une augmentation de 79,76 % des recettes propres, par rapport à 2021. Recettes qui représentent pour la première fois un montant significatif et s'établissant à un niveau comparable aux autres recettes d'exploitation (1 255 059 EUR / 1 225 216 EUR).

Pour autant les charges d'exploitation s'établissent quand à elles à un niveau substantiellement plus important de 3 118 574 euros. Ainsi le résultat net d'exploitation fait apparaître un déficit de 637 280 euros, qui se creuse par rapport à l'exercice précédent (- 404 680 euros).

Seul l'apport substantiel du Centre National de la Musique, sous la forme d'un fond de sauvegarde exceptionnel et non renouvelable de 413 730 euros, permet de redresser le résultat de l'exercice 2022.

La part des subventions extérieures est en augmentation du fait de la Ville d'Aix-en-Provence et de la Région Sud ; mais cet ensemble demeure à 50 % de l'objectif fixé dans l'offre initiale du délégataire.

De ce fait, le commissaire aux comptes du délégataire a lancé en juin 2022 une procédure d'alerte, suspendue provisoirement en phase 1, grâce à l'apport du CNM, et dans l'attente d'éventuels faits nouveaux qui permettraient de soutenir l'activité et un résultat d'exploitation positif.

Ainsi la situation de la Délégation est celle, paradoxale, d'une activité propre se redressant enfin, qui produit un bilan positif par le fait de résultats exceptionnels, mais, dans un contexte d'exploitation qui demeure fortement déficitaire.

Sans élément nouveau à même de structurer durablement les produits d'exploitation, le modèle économique de la DSP paraît des plus fragiles et la continuité d'exploitation engagée, possiblement à l'horizon de l'exercice 2023.



Analyse synthétique - exploitation technique

Le détail de l'analyse, des interventions, des incidents et des opérations tel que prévu au contrat figure dans le rapport annexe d'exploitation technique complet de l'année 2021.

Une synthèse est présentée ici.

1 - Contexte d'exploitation technique - exercice 2022

1.1 - Cadre général et contractuel

Depuis le 02 janvier 2020, la sarl SCIC IRIS est l'exploitant unique de la salle 6MIC. En conséquence le directeur du 6MIC est aussi le chef d'établissement en charge exclusive de l'exploitation, de la maintenance, de la sécurité et de la conformité de l'établissement.

- Pour autant, en application de l'article 39 du contrat n°19/05 :

« Pendant la durée du Contrat, la Personne Publique exerce un contrôle des conditions d'exploitation du service.

« Ce contrôle peut être exercé à tout moment et, éventuellement, par l'intermédiaire de personnes habilitées à cet effet par la Personne Publique. Le Déléguataire est tenu d'apporter son concours à l'exercice du contrôle en fournissant toutes pièces administratives, comptables ainsi que toutes informations demandées à cette occasion. »

- L'article 24.3 Contrôle, du contrat n°19/05, dispose particulièrement :

« [...] Ce contrôle fait l'objet chaque année d'un document annexé au rapport prévu à l'Article 35. Le Déléguataire peut formuler des observations sur le contenu de ce document. Dans cette hypothèse les observations formulées sont jointes au document qui figure en annexe au Rapport Annuel. »

1.2 - Contexte d'exécution, moyens mis en œuvre en 2022

Le délégant a été destinataire des pièces et documents prévus au contrat dans les conditions détaillées ci-après. En 2022, la Métropole a délégué 2 agents qualifiés pour coordonner le suivi d'exploitation de l'équipement au titre de la DSP.

Un agent de la Direction Culture & équipements culturels, qui est en charge de la coordination générale entre le délégataire et les services du délégant ; un agent de la DMOIB au Service de la Maîtrise d'Ouvrage est en charge du suivi technique de l'exploitation.



Le délégant a réalisé le rapport annexe d'analyse de l'exploitation technique dont la synthèse figure ci-après.

Ce rapport a été adressé au délégataire dans les conditions prévues au contrat article 24.3, sans que le délégataire ne formule d'observation en retour.

2 - Moyens déployés par le délégataire

2.1 - Maintenance

Les contrats de maintenance étant pluri-annuels, les prestataires initiaux ont poursuivi les maintenances régulièrement. Le titulaire a communiqué un tableau récapitulatif mentionnant les prestataires et l'objet du contrat de maintenance.

Le délégataire a conclu les contrats conformément à l'offre et au cahier des charges de la DSP. La maintenance courante et la maintenance réglementaire sont limités au titre du délégataire aux niveaux 1 à 3 relatif à la norme FX 60.600.

Les contrats sont conclus au titre de la maintenance, main d'œuvre et ingénierie de maintenance dans le cadre d'un forfait du poste maintenance P2. La maintenance des ascenseurs est prévue au titre d'une prestation de garantie totale.

Une redevance GER pour la prise en charge de la fourniture des pièces de rechanges correspondant aux niveaux 1 à 3 sans limitation de montant unitaire. Pour l'exercice 2022 le montant provisionné à ce titre est de 19 668, 23 € hors taxes.

2.2 - Sécurité des locaux

Les contrats passés avec des entreprises sous-traitantes concernent l'accueil des publics en situation ERP au titre de la sécurité incendie et la sécurisation des personnes, le gardiennage anti-intrusion et télésurveillance de l'équipement est effectué dans les conditions prévues au contrat (art 15) et permettant une vigilance H24 et 7J/7.

2.3 - Améliorations complémentaires réalisés (travaux)

Le délégataire a réalisé des aménagements ou améliorations du bâtiment, notamment la création d'un appentis sur ossature bois afin de protéger des intempéries le bar du patio, le remplacement des gâches électriques défectueuses par des ventouses magnétiques, la mise en place de ventouses magnétiques sur des portes d'usage intensif ainsi que de menus travaux de maintenance (changement de poignées de portes, de luminaires etc.)

Il est signalé la persistance d'infiltrations. Ces infiltrations ont fait l'objet d'une prise en charge au titre de la garantie décennale et des investigations ont été menées. Celles-ci ont permis de résoudre les problématiques rencontrées.



3 - Modalités de suivi et contrôle de l'exploitation déléguée

Revue synthétique de l'exploitation pour l'année 2022: cette année 2022 a permis la pleine exploitation du bâtiment. Les installations techniques ont été exploitées au niveau pour lequel elles ont été conçues et n'ont pas fait apparaître de défaillances notables.

Modalités opérationnelles du suivi et du contrôle: conformément à l'article 24.1 du contrat de délégation de service public (DSP) le délégataire tient à jour un registre d'exploitation.

Lors des différentes visites sur site le délégataire a porté à la connaissance de la personne publique les différents états des opérations de maintenance qui ont été réalisés.

Contrôles effectués à l'initiative de la personne publique: les réunions trimestrielles ont été suffisamment concluantes pour que la DMOIB ne motive pas de contrôle supplémentaire.

Visite de Sécurité SCDS: la Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques de panique et d'incendie (SCDS) s'est réunie le 8 novembre 2022 et a délivré un avis favorable à la poursuite de l'exploitation.

4 - Evaluation de la qualité du service d'exploitation pour l'année 2022

Généralités

L'exploitant a largement satisfait aux attentes portées au cahier des charges et au contrat de délégation de service public.

Le programme d'exploitation initial ayant été respecté, les installations techniques sollicitées à pleine charge et maintenues en bon état de fonctionnement n'ont pas montré de faille.

Pour autant, l'ensemble du cadre d'exploitation technique est désormais opérationnel. Il permet la mise à disposition publique d'un équipement de haut niveau pleinement fonctionnel et porté par une équipe professionnelle rodée qui a su assumer ses missions dans des conditions complexes..



Conclusion de l'analyse générale du Rapport d'activité de la délégation 2022

À partir de la fin du premier trimestre 2022, l'activité du délégataire a pu s'exercer sans aucune des restrictions liées à la crise de la COVID 19. De ce fait, le panel complet de l'offre prévu dans le projet culturel du délégataire, a pu se tenir pour la première fois.

Avec 248 événements au total, le volume de l'activité a été bien plus important que celui figurant dans l'offre initiale, mais, contrairement à 2021 - où c'était déjà le cas avec 274 événements - le délégataire, en 2022, a pu recentrer ses actions sur les programmations et les diffusions publiques.

Avec 63 261 personnes accueillies lors des programmations et des actions culturelles - soit plus du double de l'an passé (+108 %) - et avec un usage des studios en forte hausse, la fréquentation du 6MIC se rapproche des projections initiales, témoignant à la fois de l'intérêt de la programmation et d'un réel début de notoriété.

Après 3 saisons, l'équipement est désormais pleinement opérationnel et l'opérateur satisfait en 2022 chacun des objectifs les plus essentiels du cahier des charges. Malgré toutes les difficultés rencontrées, 6MIC paraît déjà doté d'une dynamique propre, qui l'inscrit en pointe dans le tissu métropolitain, comme dans le paysage régional, et le relie aux circuits nationaux de la diffusion et de la création musicales actuelles.

Les recettes sont logiquement en forte hausse (+79,1%) et devraient conserver une marge de progression en 2023. Le bilan de l'exercice est positif à la clôture (+ 90 972 euros).

Pour autant la situation économique réelle de la société délégataire, déjà impactée par les conditions de démarrage de l'activité, s'avère très dégradée. Le résultat du compte d'exploitation, en s'établissant à - 638 299 euros, présente un solde négatif qui se creuse pour la troisième année consécutive.

Le bilan de la délégation est donc à ce stade, paradoxal. Il est constaté d'une part un succès naissant mais robuste, porté par des réalisations d'une réelle qualité, qui trouvent un écho encourageant, auprès des publics comme parmi les artistes et les opérateurs de la métropole. Mais parallèlement persiste une fragilité de l'entreprise délégataire, avec un modèle économique insuffisamment étayé. En découle une situation financière, qui si elle demeure en l'état, fait peser un risque croissant pour la continuité de l'exploitation.

